

## Avenant au Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle

(Article 279.b.bis du Code général des impôts)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

### CONTRASTE PRODUCTIONS SASU

située 43-47 Avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, représentée aux présentes par sa présidente, Hélène Paillette, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes

Adresse de correspondance : 7 rue Fénelon 75010 Paris

Tél : 01.42.06.18.56 - email : helene.paillette@contrasteproductions.com

N° licence d'entrepreneur de spectacle : 2-1042325 (en cours de renouvellement en oct 2019)

N° SIRET : 513 179 952 00033

N° TVA Intracommunautaire : FR03513179952

Code NAF : 9001Z

Ci-après dénommée le **Producteur**

D'une part

et

### ET : La Ville de Royan

Adresse : 80 avenue de Pontailiac - 17200 ROYAN

Téléphone : 05 46 39 56 56

Siret : 211 703 061 00013

Code APE : 751 A

Licence n° : 1-1072975 ; 2-1072976 ; 3-1072977

« La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales ».

Ci-après désigné « l'ORGANISATEUR », d'autre part.

### Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

A. Le **Producteur** dispose du droit de représentation en France et à l'étranger des œuvres du spectacle qui fait l'objet des présentes pour lequel il s'est assuré le concours de tous les artistes nécessaires à sa présentation, dont il est l'employeur pour le programme *La leçon de musique – Happy Birthday Mr Beethoven*.

B. L'**Organisateur** s'est assuré la disposition du lieu de la **Salle de spectacle Jean GABIN - 112 rue Gambetta - 17200 ROYAN**, lieu dont le **Producteur** déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques pour un concert le **dimanche 5 avril 2020 - à 16h**.

Le présent avenant est lié au contrat de cession initial signé en date du 1er juillet 2019.

### Article 1 – Avance

Une avance de 50% du montant de cession HT sera versée par l'ORGANISATEUR au PRODUCTEUR, entre le 1er et 6 décembre 2019, soit la somme de 3.000,00€ HT (trois mille euros). Le solde sera payé à l'issue du concert.

### Article 2 : Paiement

Le règlement des sommes dues au Producteur (cf. Art.1) sera effectué, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire, au plus tard le 6.12.2019, par virement bancaire à l'ordre de CONTRASTE PRODUCTIONS

Coordonnées bancaires :  
LCL Paris Condorcet  
RIB : 30002 00805 000 0006128C 54  
IBAN : FR 09 3000 2008 0500 0000 6128 C54  
BIC : CRLYFRPP

Fait à Paris, le 18 novembre 2019 en deux exemplaires originaux remis à chaque partie qui le reconnaît.

Le PRODUCTEUR  
Hélène PAILLETTE



L'ORGANISATEUR  
Jean-Paul CLECH, premier adjoint  
pour la Ville de Royan



pour le maire et par délégation